

Objet : DEMANDE DE DESTITUTION DE TOUS LES PARTIS POLITIQUES EN PLACE AINSI QUE TOUS LES ÉLUS

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé (**OMS**) a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020 et que le gouvernement du Québec gère la crise en prolongeant les décrets sans justification raisonnable et démocratique sachant que la dangerosité du virus est moindre que celle prévue.

Considérant que plus de 90% des personnes décédées du virus avaient un minimum de deux conditions médicales préexistantes et avaient plus de 70 ans selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). D'autant plus qu'il a été nommé à maintes reprises en conférence de presse que le nombre total de décès a été majoré par l'ajout du lien épidémiologique « par mesure de précaution » ce qui constitue une fraude statistique. Ils ont même déclaré que le nombre de décès étaient le même que les années précédentes.

Considérant que les mesures sanitaires causent des dommages graves et parfois irréversibles tels que :

- La destruction de l'économie qui se traduit par un nombre dramatique de faillites de PME;
- La détresse psychologique généralisée de la population observée par l'augmentation de la prise d'antidépresseurs, l'augmentation de la consommation de drogues et d'alcool, l'augmentation du taux de suicide en particulier chez les enfants sans compter l'effet nocebo généré par une campagne de peur venant du gouvernement et des médias;
- La détérioration de la santé physique observée par la prise pondérale causée par la sédentarité, la détection tardive de certaines maladies tel que le cancer faisant en sorte qu'il soit trop tard pour proposer des traitements, le délestage de nombreuses interventions chirurgicales, l'arrêt de certains traitements vitaux comme les manœuvres de réanimation, mauvais traitements et faux diagnostics, la diminution des soins de base aux aînés, la malnutrition, la déshydratation, l'arrêt de certains médicaments et suppléments essentiels qui ont causé leur mort prématurément;
- La dégradation sociale faite par l'incitation du gouvernement à dénoncer nos voisins, la séparation de la famille, la dégradation du tissu social, la division, l'incitation à la haine, l'augmentation de la violence psychologiques et physiques en milieu familial, l'augmentation de l'itinérance, l'impossibilité d'avoir droit aux funérailles;

Considérant que le gouvernement a préféré investir des milliards de dollars dans la publicité et dans les multinationales plutôt que de prioriser les PME, comme par exemple la climatisation et l'alimentation dans les CHSLD, de meilleurs revenus et conditions de travail pour le personnel de santé.

Considérant que le gouvernement a installé un régime de peur en utilisant la menace et l'intimidation à maintes reprises dans un but coercitif et qu'il nous contraint à se faire vacciner alors que les compagnies pharmaceutiques ont une immunité en lien avec d'éventuels dommages causés par la vaccination.

Considérant que la charte des droits et libertés à l'article 3 stipule: "Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles que la liberté de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association". Le gouvernement a muselé les spécialistes, tous les ordres professionnels, les médias, le système juridique et politiques dont l'opposition et les municipalités, et tous les citoyens qui ont un discours différent de celui du gouvernement en lien avec la crise de la COVID-19 et toutes ses variantes.

Date :

Initiales :

Considérant qu'il y a un manque de transparence :

- Dans la transmission des écrits des réunions concernant les prises de décisions en lien avec la gestion de la COVID-19;
- Dans l'absence d'experts compétents exempts de conflit d'intérêt qui sont à l'origine des décisions prises. Dans le refus de nommer leurs experts et d'entendre les spécialistes ayant une opinion différente sur les mesures sanitaires;
- Le refus d'un débat public télévisé alors que celui-ci a été demandé à maintes reprises ainsi que l'utilisation régulière du sophisme.

Considérant qu'il y a apparence de conflits d'intérêts :

- Le premier Ministre François Legault aurait des conflits d'intérêts avec des compagnies pharmaceutiques et qu'il voudrait changer le code de déontologie des députés;
- Les subventions et les contrats publicitaires dans les différents médias traditionnels nous offrent un discours unique. Les médias qui tiennent un discours questionnant les décisions gouvernementales se font dénigrer, retirer leurs contrats publicitaires et se font cibler en conférence de presse.
- Les décisions politiques priment sur les recommandations de la santé publique et de l'OMS, ce qui fait que le gouvernement en place se rend coupable de pratique illégale de la médecine.

Considérant que l'obligation de certaines mesures liberticides sont non seulement sans fondement au niveau de la science mais qu'elles sont remplies d'incohérences et également dangereuses pour la santé, telles que le confinement, le port du masque obligatoire et les vaccins.

Considérant que le gouvernement a mandaté les corps policiers de la province à faire appliquer la loi de la santé publique, alors que ce n'est pas dans leur mandat, si on se fie à l'article 3 et 7 du code de déontologie policière. Celui-ci précise et insiste qu'un policier doit agir dans l'intérêt du citoyen, du respect de la charte des droits et libertés C-12.

Le pacte international des droits civils et politiques (traité de paix de Juin 1967) a pour objectif de protéger le peuple des abus de pouvoir du gouvernement, pour prévenir les génocides, la corruption, les méfaits physiques contre le peuple et les crimes contre l'humanité. Selon ce pacte, tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes ainsi que de leur territoire. De plus, l'article 4 de ce pacte stipule que dans le cas d'un danger public exceptionnel qui menace l'existence de la nation et qui est proclamé par un acte officiel, les états faisant partie du pacte peuvent prendre des mesures exceptionnelles, quand la situation l'exige, sous réserve que ces mesures ne soient pas incompatibles avec les autres obligations que leur imposent le droit international, sans aucune discrimination. Tout ceci dans la stricte mesure ou la situation l'exige et sans aucune dérogation.

Je demande que considération et justice soit faite pour le peuple sur les informations ci-présentes pour le fardeau de la preuve de la destitution du gouvernement et des élus maintenant. Qu'il en soit ainsi.

Voir preuves et autres détails en annexe www.destitutiondugouvernement.com

Signature : _____

Date : _____

Courriel : _____

Code postal : _____